

ATTESTATION

Je soussigné, PATTE David, Directeur du Syndicat National des Importateurs/Exportateurs de Fruits et Légumes Saint-Charles
Centre Administratif – B.P. 75451 – 66034 PERPIGNAN CEDEX

Certifie

Afin de garantir au consommateur la qualité et la sécurité des produits et de valoriser la commercialisation des fruits et légumes traités physiquement sur le site, la société **SOFRUCE** adhérente de notre Syndicat a souscrit à la « Démarche Qualité » Saint-Charles International.

L'objectif de cette démarche est de pratiquer un autocontrôle, par sondage, des produits réceptionnés et de s'assurer du respect des normes en vigueur. Tout cet ensemble a été conjointement défini et validé avec la Direction Générale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) de Paris par la signature d'une convention triennale en 2002, renouvelée et signée pour la 5^{ème} fois le 17 octobre 2018, par Madame Virginie BEAUMEUNIER, Directrice Générale de la DGCCRF.

Tous les éléments de cette démarche permettent aux entreprises de mieux communiquer avec leurs fournisseurs sur la qualité des produits et d'assurer une bonne traçabilité vis à vis du client.

Le personnel des entreprises signataires a reçu une formation initiale dispensée par le SNIFL, enregistré auprès de la DIRECCTE en tant qu'organisme de formation sous le numéro 91 66 01868 66, (*référéncé dans la base de données DataDock depuis le 22 janvier 2018*), et reçoit chaque année une formation complémentaire en début de campagne.

Dans le souci d'une large reconnaissance, notre Démarche a été conçue conformément aux préconisations de la méthode HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point), référence Nationale et Internationale dans le secteur agroalimentaire.

La mise en place d'un logo qualité apposé généralement sur les documents commerciaux, atteste du respect des procédures d'autocontrôle. Un numéro d'agrément permanent reconnu par la DGCCRF est attribué à l'entreprise **SOFRUCE** : **DQ.SCI-056**.

En matière sanitaire, et sur la base d'un plan de prélèvement bâti avec la DGCCRF, et comportant seize produits sous surveillance communautaire (*Agrumes, Fraises, Melons, Céleris, Poires, Poivrons, Salades, P.D.T. de conservation, Haricots verts, Tomates, Pêches/Nectarines, Raisins, Bettes (Blettes), Cerises, Herbes aromatiques, Navets*), la société **SOFRUCE**, engagée dans la Démarche Qualité Saint-Charles, effectue ses analyses sanitaires (méthode « screening » de plus de 400 matières actives) auprès du Laboratoire Départemental CAMP agréé COFRAC, et du Laboratoire PHYTOCONTROL pour toute analyse exigée sous « référentiel QS ». Ces derniers, agréés par la DGCCRF sont conventionnés « Démarche Qualité Saint-Charles » à cet effet.

Attestation valable pour la campagne 2018/2019, établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Perpignan, le 22 octobre 2018

Le Directeur,

D. PATTE



N/Réf : 107/2019/Syn.sg

SYNDICAT NATIONAL DES IMPORTATEURS/EXPORTATEURS DE FRUITS ET LEGUMES – SAINT CHARLES INTERNATIONAL
B.P. 75451 – 66 034 Perpignan Cedex

Tel. : +33 (0)4 68 54 66 40 – Fax : +33 (0)4 68 54 51 04 - Courriel : snifl@saintcharlesinternational.fr

Site Internet : www.public-saintcharlesinternational.com